Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 079-217901917-20240226-2024_94-AI

NIORT

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2024-94

ARRETE D'IMPRATICABILITE DES TERRAINS ENGAZONNES
PROLONGATION DE L'ARRETE N°2024-90
du mardi 27 février 2024 au lundi 04 mars 2024 inclus

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours ont rendu impraticables les terrains de sport de la Ville ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour préserver l'état de ces terrains ;

ARRETE

Art. 1 – L'utilisation des terrains engazonnés listés ci-dessous est interdite à toute pratique sportive du mardi 27 février 2024 au lundi 04 mars 2024 inclus.
Sont concernés :

- Stade de Cholette
- Stade de Pissardent
- Stade de Souché
- Stade de Sainte Pezenne Bourg
- Stade de Saint Liguaire- terrains honneur et annexe (sauf 1 entraînement de l'OL Saint Liguaire et Match Régional 2 Saint Liguaire/Libourne dimanche 03 mars 2024)
- Stade de Grand-Croix- terrains honneur, annexe et rugby (sauf Match/Saint-Maixent dimanche 03 mars 2024)
- Stade de la Mineraie-terrains A, B et C
- Stade des Gardoux
- Stade de Massujat- terrains A, B et C (sauf entraînement équipe Régionale 2 et Match Régional 3 UA Saint Florent / Marennes dimanche 03 mars 2024)
- Stade Espinassou – terrains honneur, annexe et rocade (sauf pour les entraînements de l'équipe séniors Espoirs et de Nationale 2 du Niort Rugby Club et Match NRC Espoirs/ Saint-Jean -de- Luz dimanche 03 mars 2024)

Art. 3 – Le présent arrêté est notifié aux clubs sportifs concernés. Il est publié et affiché à l'entrée de l'enceinte sportive.
Art. 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en Mairie à Niort, le 26/02/2024

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
Le Directeur Général Adjoint

Maël SIMON